



DÉCISION n°2025/01/1009



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Maison pour Tous Robert Gourdon
Guichet Unique – D-2512-007273

Objet : « Camargua Forza »
Convention de mise à disposition temporaire
d'installations sportives
Samedi 21 février 2026

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives municipales à l'association « Camargua Forza » samedi 21 février 2026 de 8h à 18h.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec l'association « Camargua Forza », représentée par Monsieur Jordan Fernandez, son Président, pour la mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives municipales.

Article 2 : Les installations sportives municipales sont mises à disposition selon le jour et à l'heure défini dans la convention.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 23 Janvier 2026

Pour le maire,
Le conseiller municipal délégué aux sports
et à la vie associative


Mohammed Touhami



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 2.8. JAN. 2026
- sa notification le.....
- sa publication le..... 2.8. JAN. 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier